Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités de correction des épreuves d'enseignements de spécialité - Session 2022

NOR : MENE2213016N
note de service du 29-4-2022
MENJS - DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices .

Les épreuves terminales d'enseignements de spécialité pour les voies générales et technologiques sont programmées du 11 au 13 mai 2022 (ou du 18 au 20 mai 2022 pour Mayotte), en lieu et place du mois de mars, pour cette seule session.
La correction des copies des épreuves de spécialité sera dématérialisée et les copies seront disponibles en ligne sur l'espace dédié à chaque correcteur, au plus tard le 17 mai 2022 au matin, à la suite des commissions d'entente qui se tiendront au plus tard le 16 mai 2022.
Compte tenu du contexte particulier de correction de ces copies du baccalauréat, les professeurs convoqués par les services des divisions des examens et concours de leurs académies, pour la correction des copies des épreuves d'enseignements de spécialité, bénéficieront d'un forfait maximum de 4 demi-journées libérées de cours pour correction.
Ce forfait sera utilisable, au choix du professeur après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin 2022.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray